

DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'ARMES, D'ELEMENTS D'ARME ET DE MUNITIONS DE CATEGORIE B



Avant toutes choses, vous devez avoir validé vos 3 tirs de contrôle et une ancienneté d'un minimum de 6 mois au club.

Votre dossier doit être composé des éléments suivants :

- Scanner votre pièce d'identité en cours de validité
- Scanner votre justificatif de domicile
- Détenir une installation conforme à votre domicile (coffre-fort, armoire forte, pièce forte avec porte blindée)
- Scanner votre extrait d'acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de 3 mois
- Scanner votre licence de tir en cours de validité, délivrée par la Fédération française de tir
- Avis favorable de la Fédération française de tir concernant l'acquisition et la détention d'armes à l'exclusion de leurs éléments. Cet avis favorable est à demander uniquement à l'accueil du stand via le responsable ou le président. *(Toute demande faite via EDEN sera automatiquement refusée.)*
- Création de votre compte SIA :
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/compte/creer/etape-1>